

Retard paiement solde salaires après licenciement économique

Par sigma83, le 22/05/2009 à 16:59

Bonjour,

Le 19 mars 2009 ma société à été mise en liquidation judiciaire, le 30 avril les documents concernant mon solde de salaires, mes congés et mes indemnitées sont parvenus à mon domicile avec le montant devant me parvenir dans quelques jours.

Ne voyant rien venir depuis 3 semaines, je suis allée voir le Mandataire et la j'ai appris que le Juge Commissaire avait bloqué les règlements pour tous les salariés car il y a un problème avec mon ex employeur.

Le Mandataire ne sait pas quand nous serons payés, est-il possible de saisir le Tribunal ? de porter plainte pour non paiement et à qui ?

Par jrockfalyn, le 24/05/2009 à 12:43

Bonjour,

Le mandataire étant substitué dans les obligations de l'employeur, il vous est possible de l'assigner devant le conseil des prud'hommes (y compris en référé s'il n'y a pas de contestation sur le montant des salaires).

Cordialement

Par sigma83, le 30/05/2009 à 18:17

Bonjour,

Merci pour votre réponse, je vais donc attendre encore quelques jours et ensuite je retournerais voir le Mandaire afin de trouver une solution et suivre votre certainement votre conseil

Merci